L'italien est donc une langue plus régulière phonétiquement. « Ainsi, il y a deux fois moins de dyslexiques chez les petits Italiens de 10 ans que chez les jeunes Américains. »

Compte tenu de ce constat, et dès lors qu'un choix est offert dans le cadre de l'enseignement des langues étrangères, mieux vaut opter, quand on est dyslexique, pour une langue phonétiquement régulière. Pour en savoir plus sur la régularité phonétique de telle ou telle langue, le plus simple est de prendre conseil auprès des professeurs qui enseignent la matière concernée.

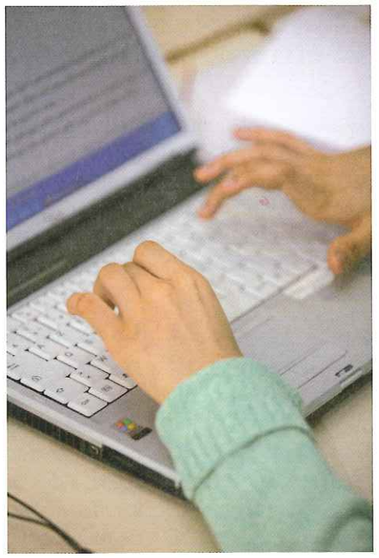

Aide technique pour élève «dys» © E. Dal'Secco/Onisep

La déficience auditive et les langues étrangères

Des éléments d'information sont donnés dans le **guide « Scolariser les élèves sourds et malentendants »** (Collection Repères handicap du CNDP), page 43 *L'élève sourd peut-il apprendre une langue étrangère ?* Et page 44 *Comment l'enfant sourd peut-il apprendre une langue étrangère ?*

À télécharger : http://media.eduscol.education.fr/file/ASH/90/4/guide_scolariser_eleves_sourds_et_malentendants_142904.pdf

Candidate à l'épreuve de LSF (témoignage page suivante) © Onisep

Ouverture sur la CULTURE SOURDE

Dans le code de l'éducation, il est affirmé que « dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue française, et une communication en langue française est de droit. » (article L.112-3)

L'article L.312-9 -1 stipule quant à lui : « **La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière.** Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la LSF. (…) Elle peut-être choisie comme épreuve optionnelle aux examens et concours, compris ceux de la formation professionnelle. »

La LSF en option facultative au bac

En 2007, la langue des signes française a été ajoutée à la liste des langues qu'il est possible de présenter au bac en option facultative, au même titre que d'autres langues (et **y compris par des élèves entendants**)... Dans l'académie, cet enseignement est proposé au **lycée Aliénor d'Aquitaine**, à Poitiers. Durant l'année scolaire 2010 – 2011, 43 élèves (divisés en deux groupes) suivaient cet enseignement en classe de seconde. 23 élèves de terminale ont passé l'épreuve facultative de LSF au bac.

Plus d'infos sur l'épreuve facultative de LSF dans le BO n° 46 du 20 décembre 2007.

Témoignage d'une candidate " entendante "

Julie passe le bac ST2S. Elle explique pourquoi elle a choisi l'option LSF : « Je voudrais être infirmière et je pense que, dans cette perspective, pratiquer la langue des signes peut être un plus... Mais mon intérêt pour la LSF remonte en fait au primaire car l'école dans laquelle j'étais accueillait quelques enfants sourds. On avait pris l'habitude de communiquer avec nos propres gestes... Quand j'ai su que le lycée Aliénor d'Aquitaine, proposait l'option LSF j'ai souhaité y être interne pour pouvoir la suivre. La syntaxe de la langue des signes est assez complexe et il faut mémoriser beaucoup de vocabulaire, mais quand on ne se rappelle plus d'un mot, on peut toujours l'épeler grâce à l'alphabet dactylologique ! Pour l'épreuve, on a le choix entre 2 types de documents : une image à décrire ou un texte à expliquer. Moi, j'ai pris le texte ! »

VRAI ou FAUX ?

Contrairement aux langues « orales », la langue des signes est la même dans tous les pays.

➔ *(Réponse page 38)*

... Et après ?

Le département des sciences du langage de la faculté des lettres et des langues de Poitiers propose une licence en langue des signes française ouverte aux sourds et entendants.
Attention : les candidats sont nombreux et mieux vaut se renseigner sur les débouchés professionnels.

Plus d'infos sur le site de l'UFR Lettres & Langues : http://ll.univ-poitiers.fr/spip.php?article645

L'association Sitcom propose sur son site des informations destinées aux personnes que la LSF intéresse, une page sur l'éducation bilingue des élèves sourds, ainsi qu'une rubrique consacrée aux « **métiers au contact des enfants et ados sourds** » : http://asso.proxiland.fr/sitcom/default.asp?a=584&b= . Concernant les métiers qui y sont cités, la liste précise aussi **quelles formations sont ouvertes aux candidats sourds**.

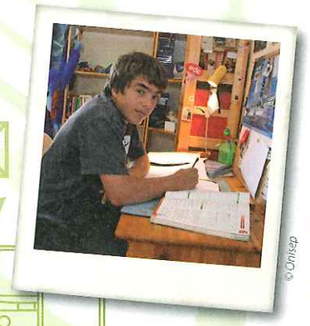
© Onisep

Enseignement à distance : le complément d'enseignement en langue du Cned

Comment cela fonctionne-t-il ?

Pour les scolaires, le Cned* propose un dispositif spécifique dénommé « **complément d'enseignement** ». L'inscription est soumise à l'accord du chef d'établissement pour que les notes obtenues au Cned soient prises en compte sur le bulletin scolaire de l'élève. Le complément d'enseignement est gratuit pour les moins de 16 ans (excepté pour les élèves scolarisés dans un établissement hors contrat), au delà de 16 ans, s'applique un tarif préférentiel pour les scolaires. Outre le classique trio **anglais**, **allemand**, **espagnol**, les langues vivantes enseignées sont l'**arabe**, le **chinois**, le **grec moderne**, l'**hébreu**, l'**italien**, le **japonais**, le **polonais**, le **portugais** et le **russe**. Le **grec ancien** et le **latin** sont aussi proposés.

Le matière choisie est enseignée à distance. Pour les langues vivantes des CD audio sont fournis et l'élève doit pouvoir enregistrer ses devoirs oraux via un ordinateur équipé d'un micro et de haut-parleurs. Les résultats sont transmis chaque trimestre à l'établissement scolaire de l'élève.

Dans quels cas est-ce une solution ?

- Si suite à un déménagement, le nouvel établissement scolaire de l'élève ne propose pas une langue précédemment choisie,
- quand suivre un cours est incompatible avec l'emploi du temps de l'élève,
- quand l'élève souhaite suivre une langue « rare » qui n'est pas enseignée dans un établissement proche de son domicile...

Plus d'infos sur http://www.cned.fr/ et par téléphone au 05 49 49 94 94.

**Le Centre national d'enseignement à distance est un établissement public relevant de l'Éducation nationale*

Info sur

Infos sur quelques points spécifiques

Filles ou garçons, le choix stratégique des langues

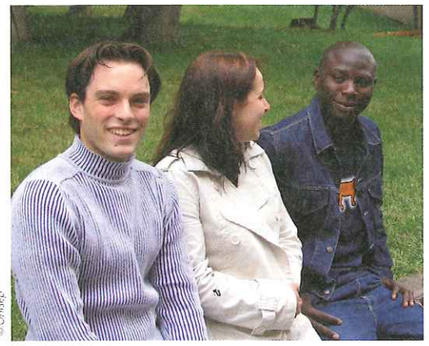

© Onisep

Parmi les élèves préparant le bac en 2009, on comptait* 14 % de filles en « sciences de l'ingénieur » (série S) alors qu'elles étaient 79 % en « langues vivantes » (série L). Les filles sont toujours majoritaires dans les filières d'études qui font une grande place aux langues étrangères, parce qu'il s'agit le plus souvent de cursus à dominante littéraire ou sociale.

**Source : Ministère de l'Education nationale, DEPP.*

Les filles sont-elles toujours censées rêver de devenir infirmières ou hôtesses de l'air tandis que pour les garçons les métiers de médecin ou de pilote de ligne s'imposeraient plus naturellement ? … ou s'agit-il de vieux clichés, de **stéréotypes** qu'on aurait un peu de mal à dépasser ? … Et l'apprentissage des langues, dans cette logique-là, serait-ce un « truc » de filles ?

Détrompez-vous, **que votre projet concerne l'industrie, l'hôtellerie, ou encore les transports, il peut toujours y avoir une place pour les langues !** La preuve ? Ces **deux exemples** (parmi tant d'autres) qui tordent le cou aux idées reçues :

Emily, ingénieure qualité export chez un grand équipementier automobile

Son parcours : bac S spécialité physique-chimie avec mention européenne en allemand, diplôme d'ingénieur en génie des systèmes mécaniques.

Sa mission dans l'entreprise : pour sa clientèle allemande, prendre les commandes, suivre la production en usine, expertiser les pièces fabriquées avant de les expédier. Elle se déplace souvent en Allemagne pour suivre les projets jusqu'au bout, discuter avec ses clients.

Son profil : un esprit scientifique, du goût pour les langues étrangères et pour la mécanique.

Christophe, chaudronnier et chef d'entreprise à 23 ans

Son activité : il produit des serrures ou des portails en métal pour ses clients américains. Il voyage aussi en Finlande, ou à Doubaï (Émirats arabes) pour vendre son savoir-faire en matière d'isolation calorifuge.

Son profil : un CAP construction d'ensembles chaudronnés, des facilités pour le dessin et la représentation en 3D, de l'enthousiasme. Et il parle couramment l'anglais.

Conclusion... Qu'on soit un garçon ou une fille, parler une ou plusieurs langues, c'est toujours plus malin !

L'Europe et les langues

L'Union européenne tient à promouvoir l'apprentissage des langues vivantes. Voici donc quelques liens entre la scolarité des élèves et cette politique linguistique...

Le CECRL : de quoi s'agit-il ?

Cette abréviation désigne le **CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES**. Comme son nom l'indique, ce document définit de manière détaillée tout ce qui va servir de **« cadre » pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues vivantes en Europe.** Ceci permet d'avoir « une base commune ». Le CECRL a ainsi établi **6 niveaux de référence** :

- utilisateur élémentaire (A1 : introductif ou découverte, A2 Intermédiaire ou de survie)
- utilisateur indépendant (B1 : niveau seuil, B2 : avancé ou indépendant)
- utilisateur expérimenté (C1 : autonome, C2 maîtrise)

Pour chacun des 6 niveaux déterminés, le CECRL décrit des compétences précises en matière de compréhension, d'expression écrite et orale.
Des correspondances sont établies entre les programmes scolaires de langues vivantes et le CECRL. Le niveau **B1** est celui attendu pour la **fin de la scolarité obligatoire**, tandis que le **B2** représente (sauf sections spécifiques) le « niveau cible » pour le **baccalauréat**.
À titre d'exemple, on atteint le niveau B1 du CECRL lorsque l'on peut :

- « comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. »,
- « se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée »,
- « produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt »,
- « raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée ».

La politique européenne

Le CECRL est téléchargeable dans son intégralité sur le site du Conseil de l'Europe, rubrique « éducation et langues ». La lecture des pages 25, 26 et 27 donne un éclairage très concret sur les différents niveaux puisqu'on y trouve un résumé des compétences coïncidant à chaque palier et une **grille d'auto-évaluation** clairement détaillée.
Le CECRL sert aussi pour les certifications.

Pour consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues :
http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/CADRE_FR.asp

Qu'est-ce qu'une certification en langue ?

C'est un diplôme reconnu internationalement, délivré par un organisme certificateur (Cambridge ESOL, Institut Cervantes, KMK...)* et qui atteste d'un niveau de compétence oral et écrit dans une langue vivante. Parmi les nombreuses certifications on peut citer le « Zertifikat deutsch für jugendliche », le « Preliminary English test », le « Diploma de español nivel B1 (inicial) »...

© Warhimak | Dreamstime.com

Les certifications sont demandées pour accéder à des universités étrangères, et éventuellement à certains emplois. La mention d'une certification représente un atout sur un CV.
Conditions de passage des certifications dans le cadre scolaire :
« Les élèves volontaires anglicistes et hispanistes scolarisés en sections européennes en classe de seconde ou de première année de lycée professionnel peuvent passer la certification de niveau B1 avec sortie possible au niveau A2. La certification en allemand est ouverte à un public plus large. » (Source : ministère de l'Education nationale).

**Plus d'infos sur :*
http://www.cambridgeesol.fr/examens/index.html
http://paris.cervantes.es/fr/diplomes_espagnol/information_diplomes.htm
http://www.goethe.de/ins/fr/par/lrn/stf/frindex.htm

Mobilité internationale des élèves

Pour partir à l'étranger il existe de nombreux programmes de mobilité. Certains concernent la **mobilité des classes** (voyages scolaires, échanges), d'autres la **mobilité individuelle**.

Pour obtenir des informations sur la 1ère catégorie, le plus simple est de se renseigner auprès des établissements scolaires. Leurs sites offrent souvent un aperçu de ce qui est organisé. Les initiatives sont nombreuses et diversifiées.

Pour ce qui est de la mobilité individuelle, elle peut avoir lieu dans un cadre scolaire, ou non, et sur des durées très variables... Les principaux programmes sont mentionnés ci-après. Chaque formule a sa particularité. Pour prendre connaissance des conditions, démarches, ou dates de candidature, il suffit de consulter les sites Web indiqués conjointement. Les avis et conseils des professeurs sont bons à prendre également! Enfin de nombreuses informations figurent sur le site de la **DAREIC** (Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) http://ww2.ac-poitiers.fr/dareic/ ...

Besoin d'informations sur les **systèmes éducatifs européens** ?
Consulter http://www.euroguidance-france.org/fr/

Bon à savoir

Afin de favoriser la mobilité internationale des élèves, des aides peuvent être accordées par le Conseil régional et le Conseil général de votre département. Se renseigner auprès des services concernés.

LES PROGRAMMES EUROPÉENS :

Comenius (élèves d'au moins 14 ans, scolarisés dans des établissements scolaires participant à un partenariat scolaire Comenius)
Précisions sur : http://www.europe-education-formation.fr/comenius-mobilite-eleves.php

Leonardo da Vinci (élèves de la voie pro)
Précisions sur : http://www.europe-education-formation.fr/leonardo.php
La Région peut octroyer une aide financière aux jeunes qui souhaitent faire un stage à l'étranger. Plus d'infos sur le portail jeunes Poitou-Charentes : http://jeunes.poitou-charentes.fr

Jeunesse en action (pour des jeunes à partir de 13 ans, mobilité liée à l'élaboration de projets)
Précisions sur : http://www.jeunesseenaction.fr/

LES PROGRAMMES FRANCO-ALLEMANDS :

Départ en Allemagne, programme Brigitte Sauzay © J.Souil/Onisep

Brigitte Sauzay (échanges d'environ 3 mois pour des élèves de la 4ème à la 1ère et pratiquant l'allemand depuis 2 ans)
Précisions sur : http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay

Voltaire (échanges de 6 mois, essentiellement pour les élèves de 2nde)
Précisions sur : http://www.ofaj.org/programme-voltaire

Heinrich Heine (séjours d'élèves de seconde en Allemagne dans le cadre de la certification en allemand de niveau B1)
Précisions sur : http://ww2.ac-poitiers.fr/dareic/spip.php?article74

Programme d'échanges franco-allemands en formation professionnelle (élèves de la voie pro)
Précisions sur : http://www.dfs-sfa.org/francaise/index.htm

Destination Allemagne (bourse de voyage pour des jeunes de 16 à 27 ans)
Précisions sur : http://www.ofaj.org/node/50800

En 2011, une de ces langues ne fait toujours pas partie des langues officielles de l'Union européenne (puisque le pays où elle est parlée n'en fait pas partie !).
Laquelle est-ce ? Le danois, le norvégien, ou le suédois ?
➔ *(Réponse page 38)*

AUTRES DISPOSITIFS :

Bourses AEFE – agence pour l'enseignement français à l'étranger – (élèves de 2nde et de 1ère L, ES et S)
Ce dispositif permet de passer un an dans le **lycée français** de Dublin, Londres, Madrid, Barcelone, Munich ou Vienne.

Toutes les informations sur : http://www.aefe.fr/ > tous publics > aides à la scolarité > dispositifs pour les élèves français > bourses scolaires.

Bourses Charles de Gaulle (programme franco-anglais pour des élèves de 17 à 19 ans)
Précisions sur : http://www.britishcouncil.org/fr/france-education-bourse-etudiant.htm

Bourses de voyage Zellidja (pour des jeunes de 16 à 20 ans, pour partir sur tous les continents)
Précisions sur : http://www.zellidja.com/spip.php

L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques
De très nombreux organismes privés proposent des séjours linguistiques. L'Office, créé avec le soutien de fédérations de parents d'élèves, a pour missions d'informer et de conseiller « sur les possibilités et les meilleurs choix de séjours en France et à l'étranger pour jeunes et adultes ». Cette association est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
Le site : http://www.loffice.org/

Les programmes de l'AFS Vivre sans frontières
AFS est une « organisation internationale, non gouvernementale, à but non lucratif, qui propose de favoriser l'apprentissage des relations interculturelles. Elle forme un réseau de 50 pays qui réalisent entre eux des échanges individuels de collégiens, lycéens et jeunes adultes pour des durées variant de 1 mois à 1 an. »
Précisions sur www.emilangues.education.fr et sur le site de l'association : http://www.afs-fr.org/fra_fr/home

HANDICAP ET MOBILITÉ

Informations sur : http://www.handimobility.org/ blog/ et http://www.disability-europe.net/fr

Combien y a-t-il de langues officielles en Belgique ?
Une, deux ou trois ?
➔ *(Réponse page 38)*

Le quizz , les réponses...

Page 6	Les Pays Bas – (1 point)	☐
Page 11	Quelqu'un qui parle chinois – (1 point)	☐
Page 12	Dans l'ordre : « germanophones », « lusophones » et « hispanophones » – (3 points) Oui – À l'origine, l'anglais et le français étaient les deux langues de travail de l'ONU. Par la suite, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe ont également été utilisées de manière officielle.	☐ ☐ ☐
Page 17	La langue de la Finlande – (1 point)	☐
Page 25	Le poitevin-saintongeais – (1 point)	☐
Page 30	C'est faux : il existe des différences suivant les pays et parfois même des variantes en fonction des régions. – (1 point)	☐
Page 36	Le norvégien – (1 point)	☐
Page 37	Il y en a 3 : le français, le néerlandais et l'allemand. – (1 point)	☐

Score obtenu (sur 10) :

Plus de questions sur les langues sur :

le site de la Commission européenne > multilinguisme > le quizz des langues
http://ec.europa.eu/education/languages/quiz/index_fr.htm?cs_mid=4152

onisep
POITOU-CHARENTES

Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Office national d'information sur les enseignements et les professions
12 mai Barthélémy Timonnier, Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Publication de la délégation régionale de l'Onisep Poitou-Charentes
17 Place Henri Barbusse
BP 615 86022 Poitiers Cedex
05 49 41 59 58

L'Onisep remercie les membres du groupe de travail à l'origine de ce guide :
Mme Marylène Millet, Mme Thérèse Behrouz, M. Daniel Bianchet (IA-IPR) et madame Lydie Ruimy (Directrice de CIO), ainsi que les proviseurs, enseignants et élèves ayant contribué à l'élaboration de ce guide.

Directeur de la publication : Jean-Pascal Charvet
Directeur délégué : Patrice Herzecke
Responsable d'édition : Gérard Roche
Conceptrice-rédactrice : Anne Auger
Point« mixité », page 32 : Louise Fromard
Maquettiste-infographiste : Christophe Boisson
Crédits photos : Onisep
Imprimerie : Vincent imprimeries, Tours (37)

LE KIOSQUE

Code ISSN : en cours d'attribution
Dépôt légal : septembre 2011
Tirage : 31000 exemplaires

Frais de participation (hors diffusion gratuite) : 3,50 € + 4 € (frais de port)
Diffusion gratuite aux élèves de 3ème de l'Académie de Poitiers